



## Résumé du rapport d'activité 2025

### Service d'audit interne de l'État de Genève

#### Objectifs du service

Pour l'année écoulée, les objectifs fixés au service d'audit interne étaient les suivants :

1. S'assurer que nos audits apportent de la valeur ajoutée aux parties prenantes.
2. Communiquer clairement et favoriser des relations de confiance durables avec les parties prenantes.
3. Gérer les ressources conformément aux exigences de l'État et aux normes professionnelles
4. Fournir des prestations d'audit de qualité.

L'objectif n°1 est notamment évalué sur la base de questionnaires de satisfaction. Il se mesure par les sous-objectifs suivants :

	Valeur cible	Valeur 2025
Niveau moyen de satisfaction des entités contrôlées	90%	94.4 %
Niveau moyen de satisfaction des commissions	90%	100 %
Taux des audits jugés comme apportant de la valeur ajoutée	90%	91.7%
Taux minimum des sujets d'audit traitant de risques majeurs de l'État de Genève ou d'objectifs prioritaires du CE	75%	63%

L'objectif n°2 se mesure notamment par la clarté des rapports d'audit :

	Valeur cible	Valeur 2025
Taux de satisfaction des parties prenantes sur la clarté des rapports	90%	96%

L'objectif n°3 est notamment évalué par les sous-objectifs suivants :

	Valeur cible	Valeur 2025
Taux des audits réalisés dans les délais	90 %	94 %
Nombre de jours de formations moyen par collaboratrice et collaborateur	6 jours	7 jours

L'objectif n°4 est évalué par l'obtention de la certification IIA tous les 5 ans. Le SAI a renouvelé sa certification fin 2023 :

	Valeur cible	Valeur 2025
Obtention de la certification IIA	< 5 ans	2 ans

### Contrôle du SAI – Agrément et certification

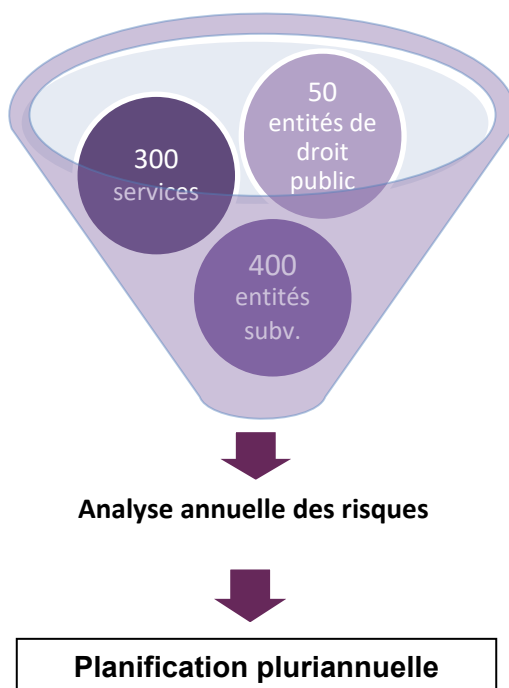
Courant 2025, le SAI a reçu de l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR) le renouvellement de son agrément en qualité d'expert-réviseur.

Par ailleurs, depuis 2012, l'organisation du SAI est certifiée par un organisme externe conforme aux normes de l'IIA, normes qui définissent les règles professionnelles en matière d'audit interne. Lors de sa dernière certification (novembre 2022), l'évaluateur externe a validé « un excellent niveau de conformité aux exigences professionnelles ».

Ces agréments confirment le haut niveau de qualification du personnel du SAI et la qualité de la gestion du service. Par ailleurs, ils permettent d'attester que rien n'entache l'indépendance et l'autonomie du SAI.

### Planification des audits

Le champ de contrôle du SAI comprend plus de 750 entités (services, offices, entités de droit public et privé). Le choix des audits repose sur une analyse annuelle des risques de chacune de ces entités. L'analyse aboutit à une planification pluriannuelle sur cinq ans.



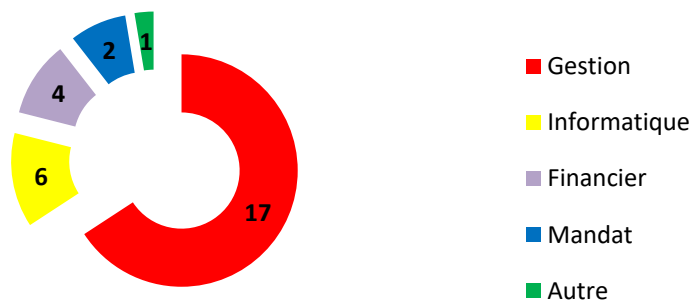
La planification des audits du SAI a également pour objectif de couvrir l'ensemble des politiques de l'État. Le tableau suivant présente la couverture des politiques pour les trois dernières années :



Politiques	Nombre de rapports			
	2023	2024	2025	
A	Autorités et gouvernance	2	2	3
B	États-majors et prestations transversales	6	3	3
C	Cohésion sociale	10	13	8
D	Culture, sport et loisirs	3	3	0
E	Environnement	2	0	2
F	Formation	8	6	2
G	Aménagement et logement	0	2	1
H	Sécurité et population	1	3	3
I	Impôts et finances	2	2	2
J	Justice	0	0	1
K	Santé	3	1	2
L	Marché du travail, commerce	1	0	1
M	Mobilité	0	2	1
N	Energie	0	0	0

### Rapports émis

Pendant l'année 2025, le service d'audit interne a émis 30 rapports qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :



Les rapports émis concernent les entités suivantes :





Ces rapports comportent **141 observations et recommandations**, dont la répartition en termes d'importance<sup>1</sup> et de types d'audit est la suivante :

	Observations Niveau 1	Observations Niveau 2	Observations Niveau 3	Observations Niveau 4	Total
Audits financiers	1	1	0	0	2
Audits de gestion	4	62	19	0	85
Audits informatiques	3	35	3	0	41
Mandats	0	5	8	0	13
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>103</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>141</b>

### Pistes d'économies

Les recommandations émises en 2025 font ressortir des économies possibles de l'ordre de plusieurs millions de francs.

Il sied par ailleurs de souligner que les recommandations du SAI n'ont pas comme unique objectif d'apporter un gain financier, mais également d'apporter une plus-value dans la maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs opérationnels, le respect des lois et des règlements, ainsi que d'assurer la qualité du reporting financier et de gestion. Souvent moins spectaculaires, les recommandations émises dans ces domaines participent néanmoins à une meilleure organisation de l'État et, par conséquent, à son efficience.

### Observations ouvertes et suivi des recommandations

Dans le cadre du suivi des recommandations, malgré les efforts des départements, nous constatons qu'au 16 mars 2026, il reste pour les rapports sortis en 2025 et antérieurs :

**668** observations ouvertes, dont :

- **1** observation de niveau 4,
- **100** observations de niveau 3,
- **456** observations de niveau 2, et
- **111** observations de niveau 1.

La situation est en légère amélioration par rapport aux années précédentes.

<sup>1</sup> Le degré d'importance de l'observation est exprimé par la graduation suivante : 1 - 2 - 3 - 4 (ordre croissant d'importance). L'importance attribuée à chaque observation découle d'une évaluation propre au SAI.



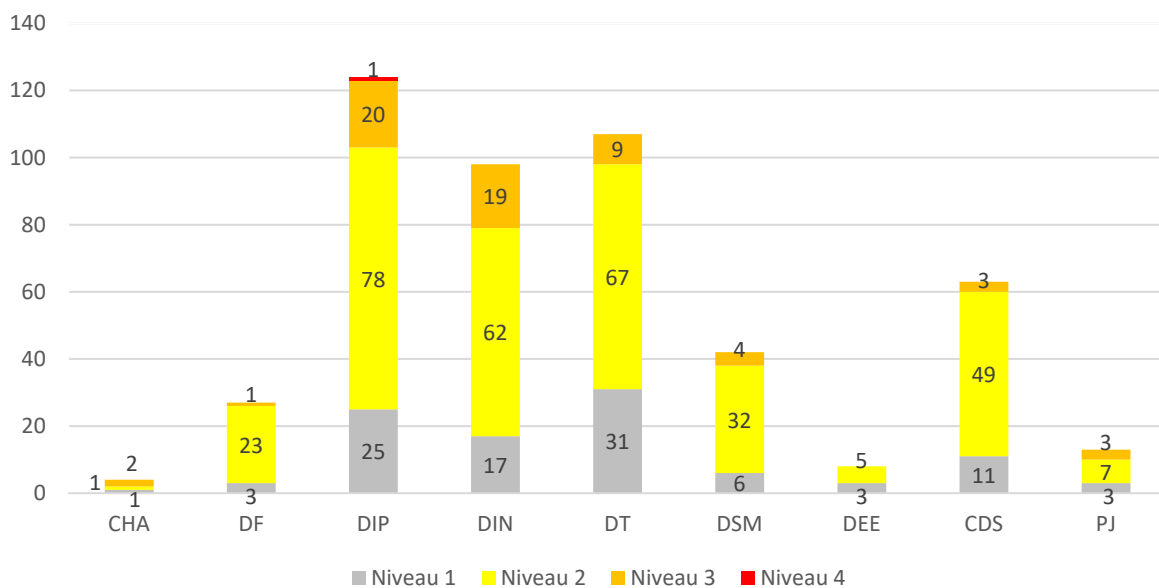
Ces observations se répartissent entre les départements de la manière suivante :

	CHA	DF	DIP	DIN	DT	DSM	DEE	DCS	PJ	Total
Niveau 1	1	6	25	19	31	7	3	16	3	111
Niveau 2	1	47	106	92	69	57	6	70	8	456
Niveau 3	2	3	30	26	10	9	7	9	4	100
Niveau 4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>56</b>	<b>162</b>	<b>137</b>	<b>110</b>	<b>73</b>	<b>16</b>	<b>95</b>	<b>15</b>	<b>668</b>

### Dépassement des délais de mise en œuvre

Sur les **668** observations ouvertes, **487** observations ont dépassé les délais de régularisation.

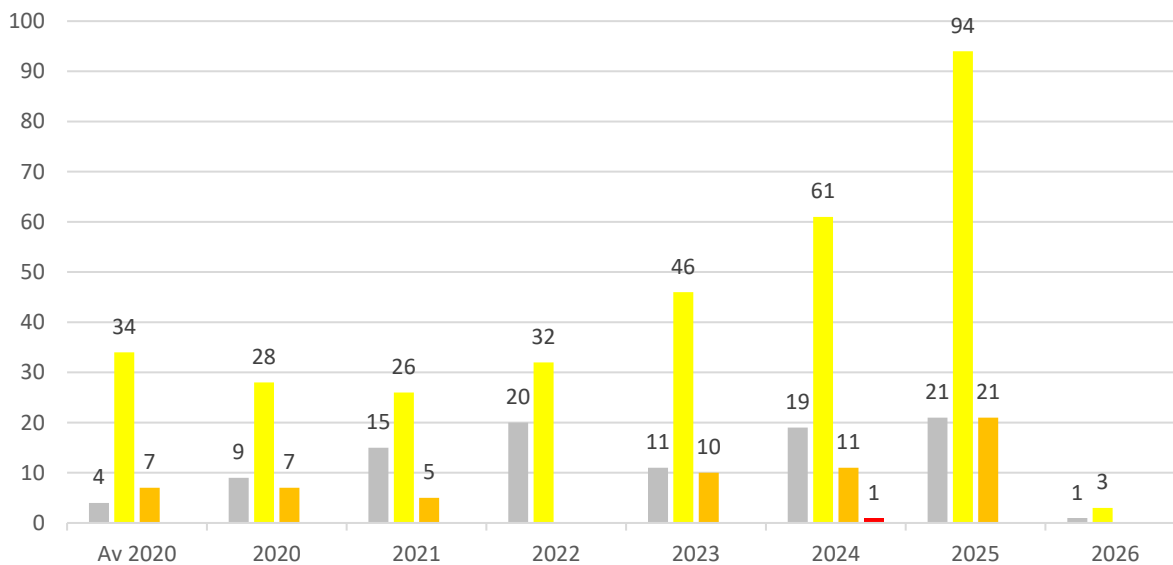
Observations ouvertes dont le délai est dépassé  
(16 mars 2026)





### Importance des retards

Le tableau suivant présente quant à lui le retard dans la mise en œuvre des observations.





## Liste des audits effectués par le SAI en 2025

N° rapport	Titre du rapport
25-01	Pouvoir judiciaire – Audit de la convention de services OCSIN-PJ
25-02	Police – section migration de l'unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA)
25-03	Aéroport international de Genève (AIG) – Gouvernance des SI
25-04	Gestion de projets (OCSIN)
25-05	AgriVulg Sàrl
25-06	TPG – Gestion de la planification (application HASTUS)
25-07	Rapport d'activité 2024
25-08	Association Pôle Seniors Saconnay – EMS Résidence de Saconnay
25-09	Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
25-10	OCSIN – Gestion des releases et évolutions
25-11	OCPM – Service protection, asile et retour (SPAR)
25-12	Conseil du Léman
25-13	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)
25-14	Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC)
25-15	Inspectorat environnemental des chantiers
25-16	Association Foyer du Vallon (EMS pour personnes âgées aveugles ou malvoyantes)
25-17	Service de l'assurance-maladie (SAM)
25-18	Rapport de l'auditeur indépendant au service de l'assurance maladie de l'État de Genève ADB 2024 – Helsana Assurances SA
25-19	OCD - Pilotage de la gestion des ressources humaines
25-20	Service des prestations complémentaires (SPC) – Contrôle du décompte OFAS 2024
25-21	Office cantonal des poursuites – Direction des saisies et séquestres (DSS)
25-22	Service de la pharmacienne cantonale (SPhC)
25-23	EMS Nouveau Kermont
25-24	Rapport sur le canton de Genève d'après l'article 104b LIFD et d'après la directive de l'Administration fédérale des contributions (AFC)
25-25	Direction de l'information du territoire (DIT) – Stratégie de la géoinformation
25-26	Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) – Pilotage de la qualité de l'enseignement au CO
25-27	Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) – Gouvernance des SI
25-28	Gestion des notes de frais de l'État
25-29	Hospice général – Processus budgétaire de l'Aide aux migrants (AMIG)
25-30	Val Fleuri, lieu de vie (EMS) SA